

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
9

Membres excusés  
avec procuration  
2

Membres excusés  
2

Membres absents  
2

Séance du jeudi 21 septembre 2023  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt et un septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

**Présents : 9**

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Danielle GRUMET,  
Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Fernand  
THUET, M. Eddie WAESELYNCK

**Excusées avec procuration : 2**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Marie ADAM  
Mme Josiane FORÊT procuration à Mme Danielle GRUMET

**Excusés : 2**

Mme Rachel BAECHTEL  
M. Raphaël SPADARO

**Absents : 2**

M. Gilbert GOEPFERT  
M. Mathieu GARÉ

SOUS-PREFECTURE

04 OCT. 2023

DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente  
ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2023 au 30/06/2023)

Fournisseurs	Réalisé
EDF	38,43
POMPES FUNEBRES LANDWERLIN	394,00
POMPES FUNEBRES REYMANN	1 455,00
RIXDIS 2 SAS LECLERC	442,22
SAS KELIANIE INTERMARCHE	95,00
SOLEA SAEML	34,00
	<b>2 458,65</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 pour un montant de 2 458,65 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 25/09/2023

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER